

## **POINT CONSEIL BUDGET**

### OBJET

Prévenir le surendettement, favoriser l'éducation budgétaire et l'inclusion bancaire par un accompagnement individualisé et/ou collectif

### PUBLIC CONCERNE

Tout public résidant sur la Communauté de Commune Drôme Sud Provence

### PROCEDURE

Le Point Conseil Budget, dispositif labélisé par l'Etat, est organisé de la façon suivante :

- Accueil et premier contact sur rendez-vous ou en visite à domicile ou par courriel
- Prise en compte de la demande par un travailleur social spécialisé « Conseiller en Economie Sociale Familiale »
- Information, conseil, diagnostic et plan d'action concerté mis en place avec l'utilisateur
- Accompagnement individuel : suivi budgétaire, médiation avec les créanciers, ouverture de droits, dépôt de dossier de surendettement, recours aux dispositifs d'aides financières et alimentaires, micro-crédits personnels...
- Fin de l'accompagnement lorsque les objectifs sont réalisés ou lorsque la personne décide d'y mettre un terme
- Accompagnement collectif : Ateliers ouverts à tous pour encourager les comportements de consommation, mieux connaître le système bancaire, sensibiliser aux différents crédits, repérer les interlocuteurs locaux ...

### PIECES A PRESENTER :

Pour tout premier contact, se munir de justificatifs de ressources et de dépenses ou tout autre document en lien avec la situation financière (échéanciers, courriers, devis, factures...)

### CONTACT

CCAS Point Conseil Budget : 04.75.04.49.00 / [pcb@mairie-sp3c.fr](mailto:pcb@mairie-sp3c.fr) / CCAS Pole social 33 av gal de Gaulle 26130 St Paul-3-Châteaux  
[www.ville-saintpaultroischateaux.fr](http://www.ville-saintpaultroischateaux.fr)